Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_4BIS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

Absente : RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 17

Secrétaire de séance : Amandine TARDIVEL

2026-08-4 BIS : SDE 22 : ECLAIRAGE DE LA VOIE DOUCE GARE DE MONCONTOUR TRANCHE 2
9.1– AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué, présente au conseil municipal Le projet d'éclairage public « *de l'éclairage de la voie douce au niveau de la Gare de Moncontour pour la tranche 2* » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 51 800,00 € TTC solution classique ou 59 300,00 € TTC version solaire selon votre choix *(coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie)*.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 d'un montant de *32 806,96* € TTC (solution classique) ou 37 320,86 € TTC (version solaire). Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de *8%*, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_4BIS-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'éclairage public relatif à l'éclairage de la voie douce au niveau de la Gare de Moncontour – tranche 2, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

- de retenir la version solaire de l'opération, pour un montant estimatif de 59 300,00 € TTC, comprenant le coût estimatif des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie.

- d'approuver le montant estimatif de la participation de la commune fixé à 37 320.86 € TTC pour la version solaire, conformément aux dispositions du règlement financier du SDE22.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à son financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 09 septembre 2026
et de la publication le 09 septembre 2026

Le Maire, Michel RICHARD

